

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	52

CONVOCATION

Datée	du 19/06/2026
Affichée	le 19/06/2026

OBJET

**Budget annexe Bohin –
Approbation du compte
administratif 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-neuf juin 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Emilie TISON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Fabien REGNIER a donné pouvoir à Didier COUSIN

Absents excusés : Jacky DE TAEVERNIER, Sylvie FARAUULT

Monsieur LE DÉAN, Vice-Président délégué aux finances et aux ressources humaines, présente le compte administratif 2025 du budget annexe Bohin.

Le budget Bohin présente un déficit de fonctionnement sur l'exercice 2025, en raison de l'annulation partielle du loyer 2022 consentie à la société SEMB par vote de l'assemblée délibérante en cours d'année 2025.

Ce déficit est néanmoins couvert par les excédents reportés, ce qui permet d'afficher un résultat cumulé positif à reporter en 2026.

Pour rappel, le budget général a versé à ce budget annexe, une subvention d'équilibre de 76 000 € en 2025.

Les dépenses et recettes totales de l'exercice, ainsi que les résultats du compte administratif sont les suivants :

BUDGET BOHIN		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	253 779,97 €	201 870,04 €
Recettes de l'exercice	232 329,36 €	195 067,22 €
Résultat de l'exercice	- 21 450,61 €	-6 802,82 €
Résultat antérieur reporté	28 799,00 €	94 598,80 €
Résultat cumulé	7 348,39 €	87 795,98 €
Restes à réaliser -dépenses		0,00
Restes à réaliser -recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00	
Rappel du résultat de fonctionnement	7 348,39	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	7 348,39	
Report du résultat d'investissement (001)	87 795,98	

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, rappelle que le budget primitif a été voté avant l'approbation du compte administratif. Par conséquent, il avait été procédé à une reprise anticipée des résultats.

Les résultats définitifs issus du compte administratif sont strictement identiques à ceux qui avaient été repris par anticipation.

Ces résultats définitifs sont en tous points conformes aux résultats du compte de gestion définitif.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales
- Vu la délibération n° 2026-02-12-036 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 portant reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 du budget Bohin.
- Vu la délibération n° 2026-02-12-037 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget Bohin.

Monsieur Jean SELLIER, Président de la communauté de communes lors de l'exercice 2025, quitte la salle au moment du vote

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe Bohin
- **ARRETE** définitivement les résultats du compte administratif 2025
- **DIT** que les résultats définitifs du compte administratif 2025 sont strictement identiques aux résultats repris par anticipation lors du vote du budget primitif voté le 12 février 2026

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 JUIL. 2026
Publié en ligne le 03 JUIL. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE



